

Procedure file

| Informations de base | | |
|--|--------------------------------|--------------------|
| DEC - Procédure de décharge | 2009/2131(DEC) | Procédure terminée |
| Décharge 2008: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) | | |
| Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures | | |

| Acteurs principaux | | | |
|-------------------------------|---|---|--------------------|
| Parlement européen | Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
| | CONT Contrôle budgétaire | | 01/10/2009 |
| | | PPE MATHIEU HOUILLON Véronique | |
| | | Rapporteur(e) fictif/fictive | |
| | | S&D STAVRAKAKIS Georgios | |
| | | ALDE GERBRANDY Gerben-Jan | |
| | | Verts/ALE STAES Bart | |
| | Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
| | ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire | | 06/10/2009 |
| | | S&D HAUG Jutta | |
| Conseil de l'Union européenne | Formation du Conseil | Réunion | Date |
| | Affaires économiques et financières ECOFIN | 2994 | 16/02/2010 |
| Commission européenne | DG de la Commission | Commissaire | |
| | Budget | ŠEMETA Algirdas | |

| Événements clés | | | |
|-----------------|--|---|--------|
| 23/07/2009 | Publication du document de base non-législatif | SEC(2009)1089 | Résumé |
| 07/10/2009 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 23/03/2010 | Vote en commission | | Résumé |
| 26/03/2010 | Dépôt du rapport de la commission | A7-0089/2010 | |
| 21/04/2010 | Débat en plénière |  | |
| 05/05/2010 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 05/05/2010 | Décision du Parlement | T7-0104/2010 | Résumé |
| 05/05/2010 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 25/09/2010 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

| Informations techniques | |
|--|-------------------------------|
| Référence de procédure | 2009/2131(DEC) |
| Type de procédure | DEC - Procédure de décharge |
| Autre base juridique | Règlement du Parlement EP 159 |
| Etape de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission parlementaire | CONT/7/01122 |

| Portail de documentation | | | | | |
|---|-------------|--|------------|------|--------|
| Document de base non législatif | | SEC(2009)1089 | 23/07/2009 | EC | Résumé |
| Cour des comptes: avis, rapport | | N7-0012/2010 JO C 304 15.12.2009, p. 0001 | 08/10/2009 | CofA | Résumé |
| Document annexé à la procédure | | N7-0036/2009 JO C 269 10.11.2009, p. 0001 | 10/11/2009 | CofA | |
| Document annexé à la procédure | | 05827/2010 | 01/02/2010 | CSL | Résumé |
| Projet de rapport de la commission | | PE430.458 | 02/02/2010 | EP | |
| Avis de la commission | ENVI | PE431.041 | 23/02/2010 | EP | |
| Amendements déposés en commission | | PE439.366 | 03/03/2010 | EP | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A7-0089/2010 | 26/03/2010 | EP | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T7-0104/2010 | 05/05/2010 | EP | Résumé |

| Acte final | |
|---|--------|
| Décision 2010/520 JO L 252 25.09.2010, p. 0146 | Résumé |

Décharge 2008: Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Agence européenne pour les produits chimiques pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif de l'Agence se montait à 66,4 millions EUR en 2008 constitué de 62,6 millions EUR de subvention communautaire et de 3,8 millions EUR de redevances.

En termes d'effectifs, l'Agence, dont le siège est établi à Helsinki (Finlande) comptait officiellement 220 personnes dont 210 emplois effectivement pourvus + 34 autres emplois (agents contractuels, experts nationaux détachés et intérimaires), soit un total de 244 personnes effectuant des tâches opérationnelles, administratives ou de soutien.

En 2008, l'Agence s'est essentiellement concentrée sur les activités suivantes :

- Mise en place de l'Agence : travaux préparatoires à la mise en place de l'Agence nouvellement créée et renforcement de ses capacités dans les domaines de l'enregistrement, de l'évaluation, des autorisations et des restrictions, de la classification et de l'étiquetage des produits et mise en place de comités ;
- REACH : mise en place du système REACH-IT et d'autres systèmes informatiques ;
- Administration et gestion de l'Agence : mise en place des systèmes administratifs et de gestion.

Parallèlement, sur le plan opérationnel, l'Agence s'est attelée aux tâches suivantes :

- nombre de substances préenregistrées: 150.000;
- nombre de sociétés participantes: 65.000 ;
- nombre de dossiers enregistrés: 1.460 ;
- nombre de questions traitées par le service d'assistance: 12.325 ;
- nombre de nouveaux documents d'orientation: 6 ;
- nombre de documents d'orientation actualisés: 10 ;
- liste de candidats: 15 substances inscrites.

À noter que la publication complète des comptes de l'Agence figure à l'adresse suivante :

http://echa.europa.eu/publications/annual_accounts_en.asp

Décharge 2008: Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

En adoptant le rapport de Mme Véronique Mathieu (PPE, FR) sur la décharge à octroyer à l'Agence européenne des produits chimiques, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur exécutif de l'Agence sur l'exécution de son budget pour 2008.

Constatant que les comptes annuels définitifs de l'Agence étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Agence.

Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#) :

- performance : reconnaissant le rôle joué par l'Agence et la qualité de l'exécution de son programme de travail pluriannuel, les députés soulignent que l'Agence aurait intérêt à mettre en place des procédures de retour d'information et à développer une approche davantage axée sur le client. Ils soulignent, en particulier, que, si la création de l'Agence a été bien organisée et relativement rapide, c'est essentiellement grâce au soutien efficace apporté par la direction générale dont elle dépend, à l'échange d'expériences avec d'autres agences du même type et au soutien considérable offert par le pays d'accueil;
- gestion budgétaire et financière : constatant les importants montants reportés ou annulés, les députés appellent l'Agence à prendre des mesures pour améliorer la planification et le suivi de ses ressources. Ils demandent, en outre, à l'Agence d'améliorer ses procédures en matière de suivi de l'utilisation de ses crédits. Ils notent parallèlement que l'Agence dispose de soldes de trésorerie extrêmement élevés (18.747.210,75 EUR au 31 décembre 2008). Ils demandent dès lors à la Commission de veiller à ce que la gestion des liquidités soit mieux gérée afin de maintenir les soldes de trésorerie de l'Agence au niveau le plus bas possible;
- ressources humaines : constatant des insuffisances dans les procédures de recrutement, les députés en appellent à une application rigoureuse des normes en la matière. Conscients du fait que les importantes rotations de personnel impliquent un risque pour la continuité des activités, les députés demandent à l'Agence de mettre en place des procédures pour assurer une transition en douceur en matière de transmission des fonctions et un transfert cohérent des activités;
- audit interne : les députés appellent enfin l'Agence à appliquer rigoureusement les recommandations établies par le service d'audit interne.

Décharge 2008: Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence européenne des produits chimiques pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/520/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne des produits chimiques pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des produits chimiques sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2008.

Décharge 2008: Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Le Parlement européen a adopté par 549 voix pour, 32 voix contre et 57 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur exécutif de l'Agence européenne des produits chimiques sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- performance : reconnaissant le rôle joué par l'Agence et la qualité de l'exécution de son programme de travail pluriannuel, le Parlement souligne que l'Agence aurait intérêt à mettre en place des procédures de retour d'information et à développer une approche davantage axée sur le client. Il souligne, en particulier, que, si la création de l'Agence a été bien organisée et relativement rapide, c'est essentiellement grâce au soutien efficace apporté par la direction générale dont elle dépend, à l'échange d'expériences avec d'autres agences du même type et au soutien considérable offert par le pays d'accueil;
- gestion budgétaire et financière : constatant les importants montants reportés ou annulés, le Parlement appelle l'Agence à prendre des mesures pour améliorer la planification et le suivi de ses ressources. Il demande en outre à l'Agence d'améliorer ses procédures en matière de suivi de l'utilisation de ses crédits. Il note parallèlement que l'Agence dispose de soldes de trésorerie extrêmement élevés (18.747.210,75 EUR au 31 décembre 2008). Il demande dès lors à la Commission de veiller à ce que la gestion des liquidités soit mieux gérée afin de maintenir les soldes de trésorerie de l'Agence au niveau le plus bas possible;
- ressources humaines : constatant des insuffisances dans les procédures de recrutement, le Parlement en appelle à une application rigoureuse des normes en la matière. Conscient du fait que les importantes rotations de personnel impliquent un risque pour la continuité des activités, le Parlement demande à l'Agence de mettre en place des procédures pour assurer une transition en douceur en matière de transmission des fonctions et un transfert cohérent des activités;

- audit interne : le Parlement appelle l'Agence à appliquer rigoureusement les recommandations établies par le service d'audit interne.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs de l'Agence étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes de l'Agence et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.